



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 09 avril 2025

OBJET :

DE-25-04-1-03) BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE SPECTACLES
VIVANTS

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi neuf avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 27 mars 2025 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme
SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M.
BEAUFÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M.
MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M.
LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M.
BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE,
M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-
RANIN, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme ODDON (pouvoir à M.
TOURNE), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET), M. EPINAT (pouvoir à Mme
LIBERT), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : M. GAGNY.

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250409-lmc1H12997H1-BF
Date de réception en Préfecture : 11/04/2025
Date de Publication : 11/04/2025

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2224-2, L. 2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget annexe des Spectacles vivants pour l'exercice 2025 ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire, a eu lieu le 18 mars dernier, soit dans les deux mois précédents le vote du budget, conformément à la réglementation ;

Considérant la possibilité pour les communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de services publics à caractère industriel ou commercial, sur décision prise par le conseil municipal et pour l'une des raisons énumérées par la loi ;

Considérant la nécessité de prévoir une contribution du budget principal au budget annexe des Spectacles vivants en raison de son fonctionnement ne pouvant être financé sans une augmentation excessive des tarifs ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 31 mars 2025,

D É L I B È R E

à la majorité (6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,),

ARTICLE I : Adopte le budget annexe des Spectacles vivants pour l'exercice 2025 qui s'équilibre, pour les deux sections cumulées, en recettes et en dépenses, à la somme de 149 310 €.

ARTICLE II : Approuve la contribution du budget principal au budget annexe des Spectacles vivants qui s'élève, pour l'exercice 2025, à 92 310 €.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé